

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'Uzès

Communauté de Communes Pays d'Uzès

PETR Uzège Pont du Gard

Département du Gard

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise Laurent-Perrigot, sa Présidente,

Le PETR Uzège Pont du Gard, représenté par Philippe Marchesi, son Président,

La Communauté de Communes Pays d'Uzès, représentée par Fabrice Verdier, son Président,

La Commune d'Uzès, représentée par Jean-Luc Chapon, son Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune d'Uzès, signé le 13/03/2020

**Vu** la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Uzège Pont du Gard pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération n° 2023-04-04 de la Commune d'Uzès en date du 21/06/2023, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n° 2023 /4/78 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Uzès en date du 12 juin 2023 approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n° 2023-02-011 du PETR Uzège Pont du Gard en date du 28/06/2023, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 13 /10/2023, approuvant le présent avenant,

**Vu** la délibération n°2023-07/12.08 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en date du 7/07/2023, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Préambule :**

#### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

#### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;

⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 13/03/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028.
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes d'Uzès et Saint Quentin la Poterie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune.
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Gard, la Communauté de Communes Pays d'Uzès, la Commune d'Uzès.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune d'Uzès, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pont du Gard, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

Cet article n'est globalement pas modifié dans le cadre du présent avenant. Au cours du Contrat Bourg-Centre de 1<sup>ère</sup> génération, les nombreuses actions entreprises ont contribué à renforcer les atouts de la Ville. En voici les exemples les plus représentatifs :

Au point 2.2.3. Mobilité :

Afin de favoriser la mobilité douce en ville, l'offre de stationnement gratuit à la périphérie du centre-ville s'est étoffée avec la réalisation du parking mutualisé du Refuge mettant à disposition 350 places (Ombrière/Arènes/Stade). Ainsi, après les parkings déjà existants du Serrebonnet (250 places), de l'Escalette (46 places) et de l'école du Parc (54 places), un cinquième parking de 250 places verra le jour sur les terrains dit « Pompidou » acquis par la Commune. Ce dernier équipement, arrivée de la future voie verte, Uzès/Pont du Gard, sera complété par une aire de camping-car, une station pour vélo électrique ainsi que des casiers à vélos sécurisés.

Au point 2.2.4. Activités économiques et touristiques :

Parmi les administrations publiques, la Mairie et la Communauté de Communes sont *également pourvoyeur d'emplois sur le territoire*

Au point 2.2.5. Equipements et offre de services à la population :

Dans les équipements socio-éducatifs, un nouveau lieu d'accueil dénommé MIFA (Maison Intercommunale des Familles et des Ados) a été créé, proposant un ensemble de services à destination des adolescents et des familles, en lien avec la convention territoriale globale de services aux familles (Espace Jeunes Intercommunal, Maison Des Adolescents, « Les Pâtes au beurre » ...).

Les deux lycées (le général et le professionnel) ont fusionné, devenant ainsi le « Lycée polyvalent des métiers d'art Charles Gide ». La place qui relie les deux parties devant encore être aménagée pour sécuriser les flux de lycéens et permettre une meilleure mise en valeur.

Au point 2.2.6. Les activités sportives, culturelles et de loisirs :

Un skatepark de niveau national en accès libre permanent a été créé au sein au complexe Rancel situé au cœur du centre-ville

Une aire de jeux multigénérationnelle a été réalisée au Parc du Duché en complément de l'espace fitness existant.

Dans les activités culturelles, le musée communal Georges Borias accueille une collection Pichon qui s'enrichit régulièrement. En 2022, une grande exposition temporaire (d'avril à octobre) a été annexée au côté du musée, sur le thème de la peinture, des sculptures.

La médiathèque intercommunale accueille le fonds patrimonial de la commune avec 12 000 ouvrages dont le fonds ancien, le fonds du XIX<sup>ème</sup>, le fonds local, le fonds Gide, et le fonds de bibliophilie contemporain.

L'Ombrière est dorénavant en fonction et son succès se confirme, notamment avec le nouveau festival « Seul en scène » cocréé avec l'artiste Patrick Timsit qui est aussi le parrain de cette infrastructure.

Le label ville d'Art et d'Histoire fait l'objet d'une procédure de renouvellement.

Une Maison des Artisans d'Art portée par l'association Angélique reconnue d'intérêt général a été ouverte dans des locaux de l'Espace Fonderie mis à disposition par la ville. Ce lieu permet d'exposer des œuvres d'artisans d'Art. Le parking adjacent sera aménagé afin de mettre davantage en valeur cette nouvelle structure.

Au point 2.2.8. La transition écologique et énergétique :

Avec le programme pluriannuel de rénovation du groupe scolaire Jean Macé, la Commune a souhaité concilier préservation du patrimoine et modernisation des équipements dans un souci d'économie énergétique. Les deux écoles maternelles « Pas du Loup » et « école du Parc » ainsi que les gymnases Pautex et Rancel, feront également l'objet d'études et de travaux de rénovation conséquents qui permettront de répondre notamment aux objectifs de réduction de consommations d'énergie imposés par le Décret tertiaire.

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

En mai 2023, le conseil municipal a approuvé le PADD en vue de la prochaine révision du PLU. Le PADD met en perspective l'avenir du territoire d'Uzès et définit sa politique d'aménagement et de développement territorial. Les orientations présentées dans le contrat Bourg centre s'inscrivent clairement dans les objectifs portés par le PADD.

Afin d'inscrire clairement cette ambition politique dans l'avenant, il convient d'y ajouter un 4<sup>ème</sup> axe relatif à la préservation des ressources.

Cet axe prévoit la mise en place de méthodes et d'outils afin de contribuer significativement à la préservation des ressources. Dans cette perspective, l'ambition de la commune repose sur plusieurs actions concrètes :

- La réutilisation des eaux usées en sortie de station d'épuration à destination du lavage des rues, de l'entretien des réseaux et de l'arrosage des espaces verts.
- La désimperméabilisation et la renaturation des sols afin de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, en contribuant au développement de la biodiversité et en réduisant le phénomène d'îlots de chaleur.
- Soumise sur une grande partie de son territoire au risque d'inondation par ruissellement, la commune souhaite, après avoir menée les études adéquates, adapter les règles d'urbanismes aux contraintes de chaque bassin versant, réduire par des équipements spécifiques les vitesses d'écoulements et favoriser l'infiltration.
- Enfin, s'engager dans un vaste programme de récupération de pluie permettant de préserver la ressource en eau.

### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Pont du gard, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

## **Article 5 : Contributions et partenariats**

### **5.1 - Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation d'Uzès avec :**

- **la stratégie de développement du territoire communautaire du Pays d'Uzès**

Le contrat cadre Bourg Centre s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la communauté de communes.

Au travers du projet de territoire 2015/2025 dont les 4 axes sont les suivants :

Axe 1: solidarité, vitalité et bien-vivre ensemble

Axe 2: Image, qualité de vie et identité locale

Axe 3: Attractivité et dynamisme économique

Axe 4: Aménagement durable et équitable

Parmi les priorités définies, figurent les dimensions économiques et touristiques. De nombreuses actions inscrites au contrat (axe 2 notamment) valorisent le domaine public de la commune. Ce faisant, dans l'environnement patrimonial de la commune, ces aménagements contribueront à mettre en valeur l'important patrimoine de la ville, et contribueront à son rayonnement touristique, au bénéfice de l'ensemble du territoire communautaire.

Une part majeure du nouveau contrat concerne le développement durable. A nouveau, il s'agit d'une priorité communautaire qui se manifeste par différentes actions qui font sens avec celles des communes, et particulièrement la ville-centre telles que la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments intercommunaux situés sur Uzès et la réalisation d'action à court et moyen terme pour mettre en œuvre une mobilité durable. Toutes ces actions s'inscrivent à plus grande échelle dans le plan climat air énergie territoriale du Pays d'Uzès.

Au travers également du contrat de ville 2015-2020, depuis étendu jusqu'en 2022. Animé par la communauté de communes, de nombreux partenariats sont en cours avec l'Etat, la Région, le Département, les associations, et bien évidemment la commune. C'est ainsi que la création des jardins familiaux à proximité du quartier d'habitat social des Amandiers participe de cette dynamique et renforcera le pilier cohésion sociale du quartier prioritaire. Il en est de même de la création de la piscine à proximité du skatepark, qui bien que situé hors du périmètre, sera fréquenté par des adolescents issus du quartier.

Enfin, ce contrat bourg-centre rejoint le projet de Convention Territoriale Globale en cours de rédaction avec la CAF et la MSA. Véritable projet social de territoire, l'action liée à la jeunesse (Espace Fonderie) est menée en relation étroite entre la CCPU et la commune. Action exemplaire et innovante à destination du public enfants/jeunes et de leurs parents, elle trouve sa place en plein cœur de ville et à proximité immédiate des 2 lycées grâce à la mutualisation des espaces communaux.

- **le projet de territoire du PETR Uzège - Pont du Gard**

Le projet de développement du PETR s'articule autour de 3 axes afin d'assurer un développement durable, solidaire et attractif de l'Uzège Pont du Gard

### **Axe 1 - Assurer un développement vertueux et durable**

Le territoire a tout d'abord décidé, tel le colibri, de prendre sa part dans la lutte contre le changement climatique et à ce titre incite à la transition énergétique, à une préservation des biens communs du territoire et à la diminution de la consommation d'espaces afin de repenser les modes de vie dans la ruralité.

Le projet de la ville d'Uzès s'inscrit parfaitement dans cette dynamique puisque le projet dans son intégralité participe à améliorer le cadre de vie et diminuer les déplacements polluants pour préserver notre bien commun tout en réhabilitant des patrimoines architecturaux et culturels.

### **Axe 2 - Privilégier la solidarité et la proximité territoriale**

Le territoire est singulier car il est à la fois rural et péri-urbain. En effet, les communes comprennent pour la grande majorité moins de 1500 habitants, le mode de déplacement à plus de 80 % est la voiture et les pôles de santé et études supérieurs sont situés en dehors du territoire sur les agglomérations voisines (Bagnols, Avignon, Alès et Nîmes). Aussi, il était nécessaire de construire une armature territoriale solidaire afin de rendre les équipements, services et commerce accessibles à tous sans créer de compétitivité entre les territoires.

Uzès est la commune ayant la plus forte capacité d'accueil du territoire mais qui connaît une dynamique démographique faible ces dernières années. Le projet de territoire du PETR est, donc, de permettre à la ville d'Uzès de retrouver une dynamique positive en adéquation avec les capacités d'accueil, et le niveau d'équipement, de commerces et services de la centralité urbaine du SCoT. Aussi, le projet de la commune de développer et moderniser les équipements et de renforcer son rayonnement s'articule avec le projet de l'Uzège-Pont du Gard.

### **Axe 3 - Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité du territoire**

L'économie territoriale est un triptyque qui réunit une économie productive, une économie résidentielle et une économie présentielle. Même si en Uzège – Pont du Gard, le profil économique reste équilibré, l'économie productive décroît. Aussi, le premier enjeu économique est de territorialiser son économie qualitativement et quantitativement pour créer une valeur ajoutée. Pour ce faire, le territoire a décidé d'organiser l'économie touristique et patrimoniale et de valoriser le positionnement stratégique. La promotion culturelle est un des piliers de cette stratégie.

Enfin, Uzès, labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » et scène nationale pour la danse contemporaine est de tout temps reconnue nationalement pour son caractère culturel. Aussi, l'objectif n°64 est d'encourager les projets culturels sur la commune d'Uzès pour en faire une place culturelle. En sa qualité de pôle principal, Uzès doit pouvoir recevoir des équipements culturels structurants permettant tout au long de l'année de capter les flux touristiques.

En retravaillant ses entrées de ville, en rendant la commune plus accessible et en travaillant sur la valorisation de son patrimoine culturel, la commune d'Uzès répond une nouvelle fois à la stratégie du grand territoire.

## **5.2 – Modalités d'intervention :**

La CCPU interviendra dans la réalisation de contrat à double titre.

D'abord par l'exercice de ses compétences statutaires, c'est le cas dans le cadre du dernier contrat de la création de l'espace de prévention enfants/parents qui comprend la Maison des Adolescents à la Fonderie ou de la rénovation de l'Office de Tourisme Destination Pays d'Uzès-Pont du Gard pour son passage en première catégorie. Propriétés de la commune, les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, avant une mise à disposition partielle de la communauté qui assure la gestion du service qui la concerne. Pour le nouveau contrat, ce sera le cas une fois encore par la réalisation de travaux de rénovation énergétique de la médiathèque d'Uzès, de la crèche d'Uzès et de la maison de l'intercommunalité. Mais aussi, la CCPU dans le cadre de sa compétence voirie va réaliser des pistes cyclables sécurisées pour relier les communes de la première couronne à Uzès.

Sur les actions du contrat pour lesquelles elle ne dispose pas de la compétence, la CCPU peut toutefois trouver intérêt à leur réalisation. Ainsi la création, l'aménagement d'un nouveau parking sur le Pompidou constituera une mutualisation d'un équipement évitant ainsi de multiplier les investissements entre la piscine et l'école.

Pour participer au financement de ces actions, la CCPU dispose d'un programme de fonds de concours à destination des communes membres.

### **Contributions et modalités d'intervention du PETR Uzège - Pont du Gard**

- **A travers l'ingénierie de projet**

Le PETR est aussi porteur du SCoT dont le projet politique d'aménagement est la base du projet opérationnel du territoire les prochaines années, dans lequel le projet de développement de la commune d'Uzès s'inscrit complètement. Tous les projets de la commune pourront ainsi recevoir l'accompagnement technique du PETR en matière d'aménagement et de planification.

- **A travers l'ingénierie financière**

Le PETR est le guichet unique du territoire de l'Uzège Pont du Gard concernant les financements de projet via le programme LEADER et FEDER mais aussi en sa qualité de partenaire privilégié des institutions via la contractualisation. En effet, le PETR est signataire de plusieurs démarches territoriales : le CRTE signé avec l'Etat et le CTO signé avec la Région qui définissent des objectifs et des enjeux dans lesquels s'inscrivent certains projets de la commune.

A ce titre le PETR continuera d'accompagner la commune dans la recherche de dispositifs de subvention appropriés pour tous types de projets et pour tous types de financement.

- **A travers la mise en réseau et la coopération**

Le PETR de par sa structure, travaille en collaboration très étroite avec les EPCI et la SPL en charge du tourisme. De plus, il est porteur d'un conseil de développement à l'échelle du territoire. A ce titre, le PETR pourra mettre en réseau les différents partenaires pour la mise en œuvre de ses projets.

- **A travers l'innovation et l'expérimentation**

Dans le cadre du contrat région et du volet innovation, le PETR a souhaité axer son volet innovation autour de 2 thématiques : « Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques » et « Soutenir la production d'énergies renouvelables, notamment par l'innovation et l'expérimentation ». C'est un véritable challenge de répondre à ces 2 enjeux majeurs afin de construire la transition énergétique de demain et ce en préservant les ressources naturelles du territoire. Aussi le PETR accompagnera la commune dès lors qu'une opération s'inscrirait dans l'une de ces 2 thématiques dans le cadre de sa mission l'ingénierie financière et/ de la mise en réseau.

**Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard.**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre d'Uzès dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire.**

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Equipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet **[www.gard.fr/demander-une-subvention](http://www.gard.fr/demander-une-subvention)** ou bien via le site web **[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)** à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (Objectif 7 du référentiel du Pacte Vert)

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

## **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### **L'Agence Régionale Energie Climat**

#### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

#### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

## L'Agence Régionale de la Biodiversité

### A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### **L'Agence des Pyrénées**

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr) ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par le PETER Uzège-Pont du Gard.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune d'Uzès
- la Communauté de Communes Pays d'Uzès
- le PETER Uzège Pont du Gard
- la Région Occitanie
- le Département du Gard

Ce Comité de Pilotage associera éventuellement d'autres partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'Uzès (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le PETER.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.



## Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		Contrat 1ère génération			Observations
		2019	2020	2021	
<b>AXE 1 / La garantie des conditions d'une ville plus accessible</b>					
<b>ACTION 1.1 : Désengorger le centre-ville</b>	Projet 1.1.1 : Création d'une liaison « Mas d'Azur » entre la rue Louis Alteirac et la D981			x	Reportée sur l'avenant
	Projet 1.1.2. Réaménagement du parking gratuit mutualisé pour l'Ombrière, les arènes, le stade du Refuge et l'accès au centre-ville		X		Achevée
	<i>Projet 1.1.3 : Finalisation de la liaison de contournement du centre-ville depuis la D981 (Mas de Mèze) jusqu'à la D982, puis jusqu'à la D981 au sud</i>				Abandonnée : projet porté par le CD30
	<i>Projet 1.1.4 : Création d'un parking supplémentaire pour le délestage (Terrain Pompidou)</i>				Maintenue à Moyen & Long Terme
<b>ACTION 1.2. Améliorer les modes doux</b>	Projet 1.2.1 : Aménagement d'un cheminement doux du musée Haribo jusqu'au centre historique			X	Reportée sur l'avenant
	<i>Projet 1.2.2 : Requalification d'une partie de l'avenue Louis Alteirac , avec création d'une piste cyclable, (depuis le centre-ville jusqu'à l'intersection avec la rue Jules Couderc)</i>				Maintenue à Moyen & Long Terme
	<i>Projet 1.2.3 : Mise en place d'un Pédibus une fois la requalification de l'av Louis Alteirac réalisée pour relier la zone prioritaire d'Uzès au centre-ville et particulièrement aux groupes scolaires</i>				Abandonnée
<b>AXE 2 / La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>					
<b>ACTION 2.1 Requalifier les espaces publics</b>	Projet 2.1.1 Rénovation de l'espace public de l'Avenue Maréchal Foch.			X	Reportée sur l'avenant
	Projet 2.1.2 : Rénovation de l'espace public de la placette derrière St Etienne			X	Reportée sur l'avenant
	Projet 2.1.3 : Rénovation de l'espace public des rues Benoit et des Capucins			X	Abandonnée
	Projet 2.1.4 : Adaptation de la place aux herbes pour l'accueil des marchés			X	Reportée sur l'avenant
	Projet 2.1.5 : Poursuite du dispositif « opération façades » car extension de la surface du S P R		X		En cours
<b>ACTION 2.2 Moderniser la signalétique</b>	Projet 2.2.1 : Mise en place d'une signalétique innovante			X	Reportée sur l'avenant
<b>ACTION 2.3. Consolider l'offre culturelle et patrimoniale</b>	Projet 2.3.1 : Réhabilitation du site de l'Ancien Evêché		X	X	Reportée sur l'avenant : démarrage des travaux 2023
	Projet 2.3.2 : Création d'un espace culturel et patrimonial dans l'Ancien Evêché				ok
<b>AXE 3 / L'amélioration du cadre de vie d'Uzès tout en modernisant et développant les équipements</b>					
<b>ACTION 3.1. Enrichir l'offre en équipements</b>	Projet 3.1.1 : Aménagement d'un espace associatif dans les anciennes cuisines centrales	X			Achevée
	Projet 3.1.2 : Construction d'un nouvel espace de vestiaires au stade Pautex		X		Reportée sur l'avenant : démarrage des travaux 2023
	Projet 3.1.3 : Aménagement de l'espace fonderie pour la jeunesse et les associations	X			Achevée
	Projet 3.1.4 : Création de jardins familiaux dans le cadre d'un contrat de ville		X		Achevée
	Projet 3.1.5 : Création d'un skate-park			X	Achevée
	Projet 3.1.6 : Rénovation du groupe scolaire Jean Macé		X	X	En cours
	Projet 3.1.7 : Réalisation d'équipements sportifs d'intérêt supra communautaire au niveau de la route de Nîmes				Abandonnée : Changement de Moa : projet piscine porté par CCPU
	Projet 3.1.8 : Création d'un quartier multigénérationnel au niveau de la route de Nîmes				Abandonnée
<b>ACTION 3.2. Améliorer les entrées de ville</b>	Projet 3.2.1 : Etude de définition en vue de la requalification des entrées de ville			X	Reportée sur l'avenant
	Projet 3.2.2 : Aménagement d'une ou plusieurs entrées de ville en fonction de l'étude de définition menée préalablement				Maintenue à Moyen & Long Terme

## **Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028**

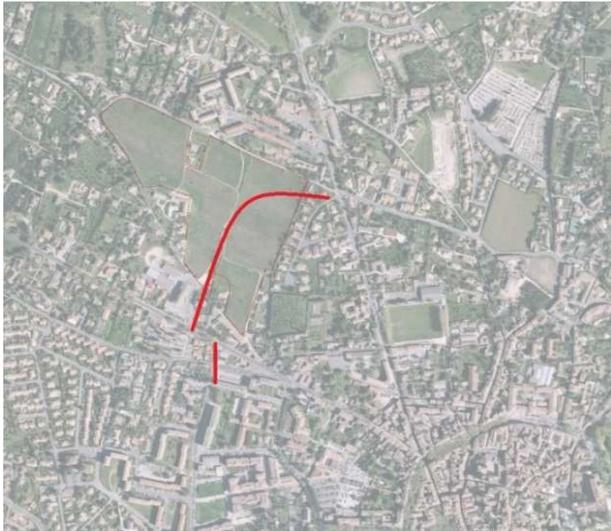
*L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du Bourg Centre sur leur accompagnement financier.*

*On vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

<b>Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028</b>	
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : La garantie des conditions d'une ville plus accessible</b>	
<b>ACTION 1.1</b> Désengorger le centre-ville	<i>Projet 1.1.1 : Création d'une liaison "Mas d'Azur" entre la rue Louis Alteirac et la RD981</i>
	<i>Projet 1.1.2 : Création d'un parking supplémentaire pour le délestage (Terrain Pampidou)</i>
	<i>Projet 1.1.3 : Création d'un plan d'échange modal Pré de Savy</i>
<b>ACTION 1.2</b> Améliorer les modes doux	<i>Projet 1.2.1 : Aménagement d'un cheminement doux du musée Haribo jusqu'au centre historique</i>
	<i>Projet 1.2.2 : Requalification, avec création d'une piste cyclable, d'une partie de l'Avenue Louis Alteirac depuis le centre-ville jusqu'à la rue Jules Couderc</i>
	<i>Projet 1.2.3 : Création d'accès et sécurisation pour vélo &amp; piéton : chemin de la Rivière, chemin Malaric, ...</i>
	<i>Projet 1.2.4 : Acquisition de signalétique relative aux déplacements doux</i>
	<i>Projet 1.2.5 : Création de pistes cyclables sécurisées autour de la première couronne d'Uzès</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>	
<b>ACTION 2.1</b> Requalifier les espaces publics	<i>Projet 2.1.1 : Rénovation de l'espace public de l'Avenue Maréchal Foch</i>
	<i>Projet 2.1.2 : Rénovation de l'espace public Place du Duché de la placette derrière St Etienne (Marquise de Crussol)</i>
	<i>Projet 2.1.3 : Adaptation de la Place aux Herbes pour l'accueil des marchés</i>
	<i>Projet 2.1.4 : Poursuite du dispositif "opération façades" car extension de la surface SPR</i>
<b>ACTION 2.2</b> Moderniser la signalétique	<i>Projet 2.2.1 : Mise en place d'une signalétique harmonisée/cohérente et innovante</i>
<b>ACTION 2.3</b> Consolider l'offre culturelle et patrimoniale	<i>Projet 2.3.1 : Réhabilitation du site de l'Ancien Evêché (phase 1 – pôle culturel)</i>
	<i>Projet 2.3.2 : Programme pour l'élaboration d'un pôle patrimonial et culturel sur le site de l'Ancien Evêché PSC + étude des collections + diag (phase 2 – pôle culturel)</i>
	<i>Projet 2.3.3 : Création d'un pôle patrimonial et culturel sur le site de l'Ancien Evêché (phase 3 – pôle culturel)</i>
	<i>Projet 2.3.4 : Mise en valeur du Petit Patrimoine : Capitelles</i>
	<i>Projet 2.3.5 : Etude sanitaire de la cathédrale + rénovation des orgues</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : L'amélioration du cadre de vie d'Uzès tout en modernisant et développant les équipements</b>	
<b>ACTION 3.1</b> Enrichir l'offre d'équipement	<i>Projet 3.1.1 : Construction d'un nouvel espace de vestiaires au stade Pautex</i>
	<i>Projet 3.1.2 : Rénovation du complexe sportif Pautex</i>
	<i>Projet 3.1.3 : Rénovation du complexe sportif Rancel</i>

	<i>Projet 3.1.4 : Rénovation du groupe scolaire Jean Macé</i>
	<i>Projet 3.1.5 : Rénovation de l'école du Parc</i>
	<i>Projet 3.1.6 : Rénovation de l'école du Pas du Loup</i>
	<i>Projet 3.1.7 : Extension des jardins familiaux dans le cadre de contrat de ville</i>
	<i>Projet 3.1.8 : Création d'un équipement ludo-pédagogique Quartiers Mayac, Muriers, Amandiers</i>
	<i>Projet 3.1.9 : Création d'une piscine intercommunale</i>
	<i>Projet 3.1.10 : Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux</i>
<b>ACTION 3.2</b> <b>Améliorer les entrées de ville</b>	<i>Projet 3.2.1 : Etude de définition en vue de la requalification des entrées de ville</i>
<b>ACTION 3.3</b> <b>Etudes stratégiques, pré opérationnelles de faisabilité</b>	<i>Projet 3.3.1 : Etude de faisabilité (thermique, accessibilité, mutualisation des espaces) Ecoles et équipements sportifs</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 4 : Préservation des ressources</b>	
<b>ACTION 4.1</b> <b>Optimiser le traitement des eaux usées</b>	<i>Projet 4.1.1 : REUT : Etudes de faisabilité/AMO/mise en œuvre du processus</i>
<b>ACTION 4.2</b> <b>Renaturer les espaces et équipements publics</b>	<i>Projet 4.2.1 : Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école : Ecole du Parc, Ecole du pas du Loup, Jean Macé</i>
<b>ACTION 4.3</b> <b>Gestion des eaux pluviales</b>	<i>Projet 4.3.1 : Etude complémentaire au schéma directeur des eaux pluviales précisant les zones de ruissellement et d'infiltration</i>
	<i>Projet 4.3.2 : Réutilisation des eaux de pluie</i>



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>La garantie des conditions d'une ville plus accessible</b>	<b>Désengorger le centre-ville</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès, le centre-ville d'Uzès, à la confluence de plusieurs voies routières, constitue une étape inévitable pour les différents et nombreux flux de déplacements résidentiels comme de transit (touristiques ou autres), qui y créent des ralentissements, des situations dangereuses, des nuisances sonores et polluent l'air. Cette situation représente un dysfonctionnement partagé par l'ensemble des acteurs du territoire concernés.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Rediriger le trafic routier qui transite et traverse actuellement Uzès en vue de réduire les nuisances sonores, la pollution de l'air, l'insécurité pour les habitants et les visiteurs, et au profit d'un cadre de vie apaisé ;</p> <p>Réduire le trafic qui transite en centre-ville, notamment sur le point de confluence que représente le carrefour entre boulevard Alteirac et boulevards circulaires</p> <p>Libérer l'espace public du centre-ville actuellement encombré par des véhicules encore trop présents, au bénéfice du confort des habitants et des visiteurs, et des pratiques des piétons ou cyclistes. L'objectif étant d'aménager une liaison sécurisée pour faciliter les modes de déplacements doux (piste cyclable), afin de réduire les émissions polluantes et participer du bien-être de la population.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.1. : Création d'une liaison « Mas d'Azur » entre la rue Louis Alteirac et la D981</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le projet consiste à relier la RD979 (Av Louis Alteirac) à la RD9814 (Avenue des Cévennes) via l'aménagement urbain et foncier futur qui sera réalisé sur le secteur du mas d'Azur (création d'habitats collectifs et individuels, projet d'hôtellerie). Ceci va permettre de désengorger le carrefour de la rue des Carmélites et de limiter à sens unique une partie de l'Avenue Louis Alteirac. Cet aménagement se poursuivra par la réalisation d'un axe pénétrant à côté de la Mosquée permettant de relier la RD981 à la rue du 78 mai 1945 vers la RD982, Avenue de la Gare, désengorgeant ainsi également le rond-point de l'Esplanade. Une piste cyclable sera également créée dans la continuité du maillage doux.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <p>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> NC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2024 / 2025</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gard</p>	

### Projet 1.1.2. : Création d'un parking gratuit supplémentaire pour le délestage – Parking Pompidou

**Descriptif :** La réalisation de ce parking mutualisé de 292 places s'inscrit en complément du projet de création d'une piscine communautaire, d'un établissement scolaire et d'une aire de camping-car. Afin de favoriser le stationnement en bordure de centre-ville, cet équipement comprendra une aire de stationnement avec abri pour les vélos, une aire pour les motos, des places de rechargement électrique, des sanitaires publics. L'aménagement paysager prendra évidemment en compte les problématiques environnementales dans le choix des essences qui seront implantées

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 800 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Département du Gard



### Projet 1.1.3. : Création d'un pôle d'échange multimodal Pré de Savy

**Descriptif :** L'intérêt est de regrouper au même endroit les modes de déplacement disponibles et de créer une centralité de la mobilité là où l'offre est limitée ou diffuse.

Le PEM permet ainsi la connexion entre différents modes transport, par exemple la voiture, les transports collectifs le bus, et les mobilités douces. Et répondre aux besoins des usagers nombreux à venir sur Uzès pour ses services en tant que polarité principale du territoire (familles, collèges, lycées, travailleurs...)

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

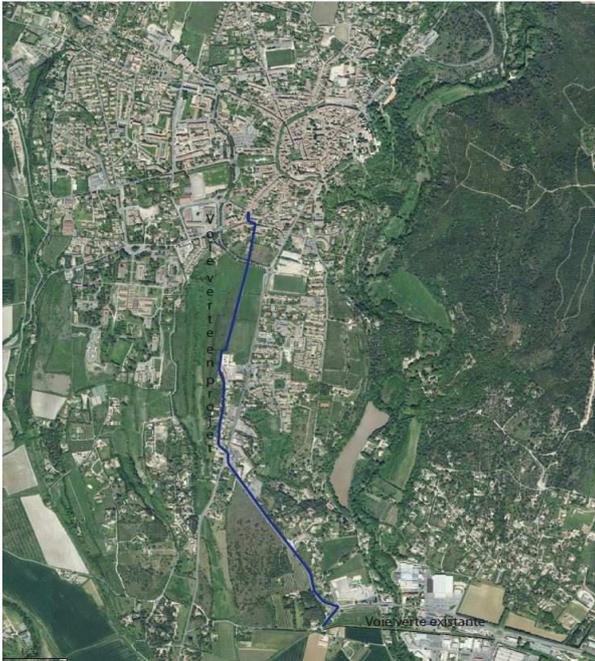
**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région, Département du Gard, CCPU



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>La garantie des conditions d'une ville plus accessible</b>	<b>Améliorer les modes doux</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'attractivité, dont bénéficie Uzès aujourd'hui, pourrait pâtir du maintien des modes de déplacements actuels qui provoquent des dysfonctionnements (encombrement de l'espace public, nuisances sonores, pollution, insécurité...) A l'inverse, l'attractivité d'Uzès sera renforcée si son accessibilité est mieux adaptée et plus large en incluant les modes de déplacements doux (piétons, cycles...) La stratégie de la ville est de favoriser les modes de déplacements alternatifs, qui permettent à un plus grand nombre de personnes de circuler, de profiter de l'espace public et de pratiquer la ville différemment.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Permettre aux habitants de pratiquer des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture, en toute sécurité et de manière confortable ;  Améliorer, préserver l'environnement du cadre de vie des habitants ;  Créer une connexion entre la voie verte Pont du Gard/Uzès et le cœur de ville  Attirer, capter les nombreux visiteurs du musée Haribo pour les faire venir sur le centre historique  Réduire les pollutions (sonores et environnementales)</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.2.1. : Aménagement d'un cheminement doux du musée Haribo jusqu'au centre historique</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Le musée Haribo est un atout important de l'attractivité touristique de la ville d'Uzès. L'objectif avec ce projet est de faciliter les liaisons douces depuis ce musée vers le centre-ville et donc d'amener (en limitant les nuisances) une partie des visiteurs au cœur de ville (et vice versa). Ce projet s'inscrit dans la continuité de la voie verte et des réflexions engagées avec le site du Pont du Gard visant à créer et promouvoir une liaison cyclable entre ce site remarquable, le musée Haribo et le centre-ville d'Uzès. A ce titre par exemple des stations de location de vélos électriques sont envisagées sur cet itinéraire.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</li> <li>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> NC</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025 / 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Région, Département du Gard, CCPU</p>	 <p>The image is an aerial photograph of the town of Uzès, France. A blue line, labeled 'Voie verte en projet', traces a path from the 'Musée Haribo' in the north towards the 'Centre historique' in the center of the town. Another blue line, labeled 'Voie verte existante', is visible in the southern part of the town. The surrounding area includes green fields, buildings, and a river.</p>

**Projet 1.2.2. : Requalification, avec création d'une piste cyclable, d'une partie de l'avenue Louis Alteirac depuis le centre-ville jusqu'à la rue Jules Couderc**

**Descriptif :** Une fois la voie de contournement réalisée, la Commune entreprendra la requalification de l'Avenue Louis Alteirac du groupe scolaire Jean Macé jusqu'au Quartier Prioritaire des Amandiers et de l'entrée du quartier Mayac. Il s'agit d'élargir les trottoirs pour le cheminement piéton, instaurer une piste cyclable, limiter la circulation en mettant en place un sens de circulation unique, en prenant en compte les problématiques de desserte du complexe sportif Pautex.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région, Département du Gard,



### Projet 1.2.3. Création d'accès et sécurisation pour vélo & piéton : chemin de la Rivière, Chemin de Malaric...

**Descriptif :** Permettre un accès sécurisé pour les piétons et cyclistes à des points de connexion stratégique mais pas adaptés à la circulation douce : sécurisation d'un passage à gué, mise en place de mobilier urbain, création d'espace partagé...

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

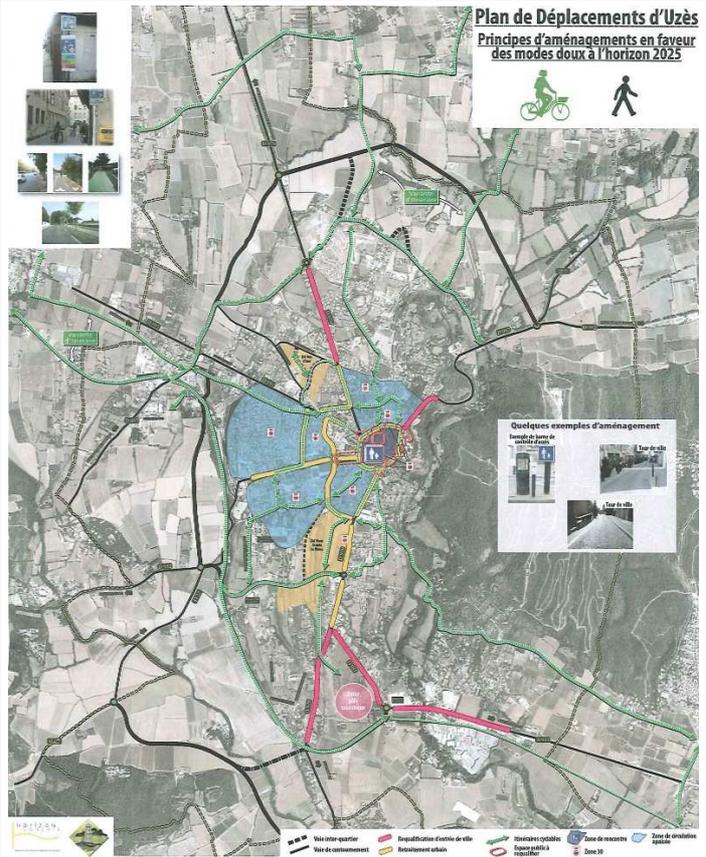
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Département du Gard,



### Projet 1.2.4. Acquisition de signalétique relative aux déplacements doux

**Descriptif :** L'objectif est de mettre en place une signalétique harmonisée dédiée aux déplacements doux pour faciliter l'orientation et guider les utilisateurs.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Département du Gard, Europe (FEADER), CCPU



## Projet 1.2.5. : Création de pistes cyclables sécurisées autour de la première couronne d'Uzès

**Descriptif :** Création de 7 pistes cyclables sécurisées permettant de relier les 7 communes de la première couronne au pôle principal du territoire pour les trajets du quotidien (domicile-travail et domicile-études)

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays d'Uzès

### Coût estimatif :

Phase étude : 120 000€ HT

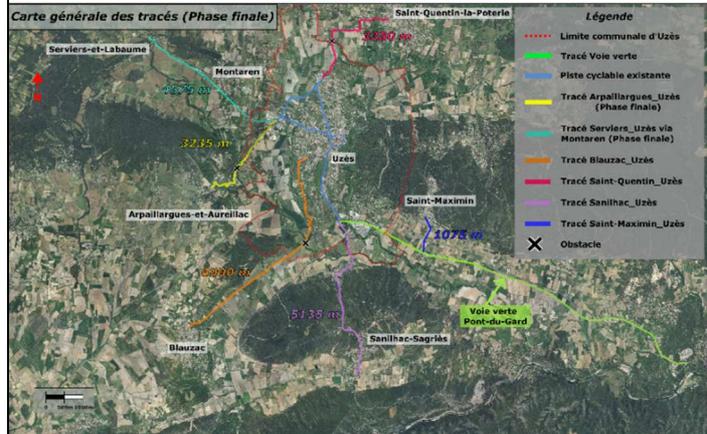
Phase travaux : 1 800 000 € HT

### Calendrier prévisionnel :

2024 / 2025

### Partenaires potentiellement concernés :

Région Occitanie, Département du Gard, Etat, les Communes d'Uzès, Blauzac, Arpaillargues-Aureilhac, Montaren-St Médiers, Sanilhac-Sagriès, St Maximin, Serviers-Labaume, St Quentin la Poterie



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1</b>
<b>La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>	<b>Requalifier les espaces publics</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'affluence touristique dont bénéficie Uzès aujourd'hui, tient en partie à la qualité de ses espaces urbains et notamment ceux de son centre historique. La continuité de la démarche initiée depuis plusieurs années à Uzès concernant la valorisation de son espace public est stratégique pour qu'elle garde son statut emblématique et attractif. La récente extension de la surface de l'ancien Secteur Sauvegardé et son évolution en Site Patrimoine Remarquable (de 11ha à 44ha) est l'occasion de consolider cette ambition. La commune positionne la valorisation de ce nouveau périmètre comme une condition du renforcement de son rayonnement, indispensable dans le cadre de sa pérennité comme ville patrimoniale emblématique.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Rénover, entretenir l'espace public pour rester une ville « compétitive » du point de vue touristique ;  Homogénéiser, garantir la qualité urbaine sur l'ensemble du Site Patrimonial Remarquable ;  Faire bénéficier aux habitants d'un cadre de vie particulier, leur permettant de s'identifier à la valeur historique et patrimoniale de leur ville, tout en leur facilitant l'usage.  Maintenir l'attractivité et le rayonnement de la ville centre pour le territoire</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.1. : Rénovation de l'espace public de l'Avenue Maréchal Foch</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La ville a entrepris depuis plusieurs années une requalification de ses espaces publics inclus dans le périmètre du secteur sauvegardé (rues pavées, places,). La commune poursuit ses programmes de requalification urbaine en rénovant dans un premier temps l'Avenue Maréchal Foch, de l'Hôpital Général jusqu'au rond-point du refuge.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025 / 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gard</p>	



### Projet 2.1.3. Adaptation de la place aux herbes pour l'accueil de marchés

**Descriptif :** L'importance et la renommée des marchés d'Uzès ne sont plus à démontrer. Celui-ci avait été placé en tête des plus beaux marchés d'Occitanie en 2018. Dans un objectif tout autant touristique qu'économique la ville entend moderniser les conditions d'accueil des exposants et des visiteurs. Il permettra aussi de faciliter l'accès aux produits locaux et à une alimentation saine et locale (marché des producteurs du mercredi)

Ainsi il est envisagé un programme de modernisation des bornes électriques (modèle rétractable) des points d'accès d'eau et de l'éclairage sur la place aux herbes.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2027/2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Département.

*Marché Place aux Herbes*



### **Projet 2.1.4. Poursuite du dispositif « Opération Façades » avec l'extension du SPR**

**Descriptif :** La ville d'Uzès participe financièrement depuis plusieurs années aux programmes de rénovation de façades entrepris par des particuliers. Une large partie de son intervention a concerné des opérations situées sur le secteur sauvegardé. Avec l'extension du secteur sauvegardé, la municipalité entend renforcer son dispositif financier en augmentant son enveloppe budgétaire allouée à ce programme...

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** dès 2023

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (jusqu'en 2024), CAUE, Département



*Exemple de façade rénovée*

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2</b>
<b>La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>	<b>Moderniser la signalétique</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Pour la ville d'Uzès et les acteurs du tourisme, la valorisation du centre historique s'envisage dans un ensemble d'actions complémentaires dont la mise en place d'une signalétique appropriée, apte à participer au développement de son rayonnement. Si aujourd'hui, Uzès se découvre d'ores et déjà grâce à une signalétique existante, celle-ci n'est plus tout à fait adaptée et mérite d'être repensée. Pour la ville, la mise au point de nouvelles technologies et de modes de découverte du patrimoine qui ont été expérimentées sur d'autres territoires avec réussite, sont des champs à explorer pour Uzès. L'ambition d'Uzès implique l'innovation touristique pour que la renommée et l'attractivité de la ville soit renforcée.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Faire découvrir d'autres facettes de la ville ;  Mettre en avant le patrimoine vert de la commune ;  Employer les outils numériques innovants pour adapter la signalétique à un public diversifié  Répondre aux objectifs partagés de la SPL et du GSO</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.2.1. : Mise en place d'une signalétique harmonisée/cohérente et innovante</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Dans le cadre du Label « Ville d'Art et d'Histoire » la ville entend revoir sa politique de signalétique de ses nombreux monuments. Ce projet s'inscrit également dans l'objectif de créer de nouveaux parcours de visites visant notamment à plus inciter les touristes à découvrir d'autres facettes de la ville. Par exemple Uzès souhaite mettre plus en avant son patrimoine « vert » en faisant découvrir les richesses de son site de la vallée de l'Eure, et en utilisant les outils numériques modernes.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2027 / 2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gard, Europe (LEADER),</p>	<p style="text-align: center;"><i>Valoriser le patrimoine avec une meilleure signalétique</i></p> 

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.3</b>
<b>La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>	<b>Consolider l'offre culturelle et patrimoniale</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L'offre culturelle et patrimoniale d'Uzès est caractérisée par le potentiel architectural et historique du centre-ville, la promenade en plein air dans la ville et son environnement naturel (Vallée de l'Eure...), ou encore le centre intercommunal de l'Ombrière, qui accueille le spectacle vivant. Pour la municipalité, la valorisation du centre historique implique la consolidation de cette offre culturelle et patrimoniale. En complément, elle envisage de garantir une offre de qualité en équipement public permettant de mettre en valeur, exposer, préserver et faire découvrir sa culture et son patrimoine.</p> <p>Dans ce contexte, le réinvestissement du site de l'Ancien Evêché représente une opportunité que la ville souhaite inscrire en complémentarité de la valorisation du centre historique et de ses réalisations pour la culture.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Identifier un lieu de rayonnement de la diffusion culturelle et de la valorisation de l'histoire et de patrimoine de la ville d'Uzès et de l'Uzège ;</p> <p>Asseoir de façon pérenne la perception de la ville d'Uzès comme lieu important de diffusion culturelle et de valorisation touristique ;</p> <p>Accroître le rayonnement touristique de la ville, à une très large échelle, par l'attractivité que représentent la diffusion culturelle et la mise en valeur du patrimoine architectural.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.3.1. : Réhabilitation du site de l'Ancien Evêché (phase 1 – pôle culturel)</b></p> <p><b>Descriptif :</b> <i>La commune d'Uzès est propriétaire de l'Ancien évêché depuis les années 70 et se doit d'en assurer la bonne conservation bâimentaire dans le respect des règles inhérentes aux interventions sur un bâtiment, construit au milieu du 17ème siècle, classé Monument Historique depuis 1981. Après la réfection de la couverture en 2016/2017, les travaux consisteront cette fois à rénover les façades, une partie de toiture, à remplacer des menuiseries, à créer un ascenseur et à remettre en état de certains espaces muséographiques...</i></p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,</li> <li>5. Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable</li> </ul> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> <i>Ville d'Uzès</i></p> <p><b>Coût estimatif :</b> <i>1 767 174.50 €</i></p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Début des travaux 2023</i></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> <i>Etat, DRAC, Région, Département du Gard</i></p>	 <p>The image contains two architectural drawings of the Ancien Evêché building. The top drawing is a perspective view of the building's facade, showing a multi-story structure with a central entrance, several windows, and a gabled roof. The bottom drawing is a cross-section of the building, showing the internal structure, including the roof, floors, and walls. The drawings are detailed and show the building's complex geometry and historical features.</p>

### Projet 2.3.2. : Programme pour pôle patrimonial et culturel sur le site de l'Ancien Evêché (phase 2 - pôle culturel)

**Descriptif** : L'élaboration du projet scientifique et culturel (PSC) est le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations du futur musée et plus globalement du futur pôle patrimonial et culturel. Non seulement ce document est fondamental car il constitue une feuille de route des actions scientifiques et culturelles du musée, déterminée en cohérence avec le cadre plus global des politiques publiques mais il est surtout obligatoire pour tout musée de France. L'objectif étant de permettre au musée d'avoir une feuille de route et renforcer l'attractivité touristique et culturelle de la ville dont la richesse culturelle n'est plus à démontrer.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage** : Ville d'Uzès

**Coût estimatif** : 100 000 € HT

**Calendrier prévisionnel** : 2022-2023

**Partenaires potentiellement concernés** : Etat, Région, Département du Gard



*Le Musée Georges Borias au cœur du PSC*



*L'Ancien Evêché, un site au cœur de la ville*

### **Projet 2.3.3. : Création du pôle patrimonial et culturel sur le site de l'Ancien Evêché (phase 3 - pôle culturel)**

**Descriptif :** Sans aucun doute le projet le plus ambitieux de la Ville d'Uzès pour les années à venir qui consiste à créer au sein de l'ancien Evêché un pôle patrimonial et culturel qui regrouperait : le musée, le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (exigence voulu par le label « Ville d'Art et d'Histoire), la mise en valeur des trouvailles archéologiques issues notamment des fouilles sur le site du lycée (mise à jour d'une mosaïque de tout premier ordre), le service culturel de la ville d'Uzès et des espaces dédiés aux associations culturelles de la ville. Ce projet s'inscrit dans la complémentarité du projet culturel intercommunal qui par la construction de son centre culturel qui vise à développer le spectacle vivant sur l'Uzège.

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

5. Préserver et développer des emplois de qualité

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 10 M€ HT

#### **Calendrier prévisionnel :**

Etudes 2025/2026

Travaux : 2027/2028

**Partenaires potentiellement concernés :** Europe (FEDER), Etat (DRAC), Région, Département du Gard



*Bâtiment du futur pôle culturel et patrimonial*



*Mosaïque découverte*

### Projet 2.3.4. : Mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire

**Descriptif :** La commune est dotée d'un riche patrimoine vernaculaire qui contribue à sa compréhension historique et sociale (attachement au territoire). Par exemple, de nombreuses Capitelles sont à rénover, à sécuriser et à mettre en valeur tout comme les puits, lavoir et fontaines d'antan. Chacun de ses éléments pourra être restaurés et valorisés pour enrichir l'offre tourisme et préserver les savoirs faire locaux.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

5. Préserver et développer des emplois de qualité

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 50 000 € HT / an

**Calendrier prévisionnel :** 2024 et 2025-26

**Partenaires potentiellement concernés :** Europe (Leader), Région, Département (PAVT)



*Une capitelle à restaurer*

### Projet 2.3.5. : Etude sanitaire de la cathédrale et rénovation de ses orgues

**Descriptif :** L'étude sanitaire de l'édifice est un préalable obligatoire pour la conservation-restauration. Elle permettra de dresser le bilan sanitaire global de ce monument et d'évaluer les besoins en matière de travaux de conservation et de restauration. Après l'étude sanitaire de l'orgue en 2022 puis celle de la cathédrale (2023), la rénovation de l'orgue daté du XVIIIème siècle constitue une étape importante dans la valorisation de cet héritage historique et culturel.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

5. Préserver et développer des emplois de qualité,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 100 000 € HT

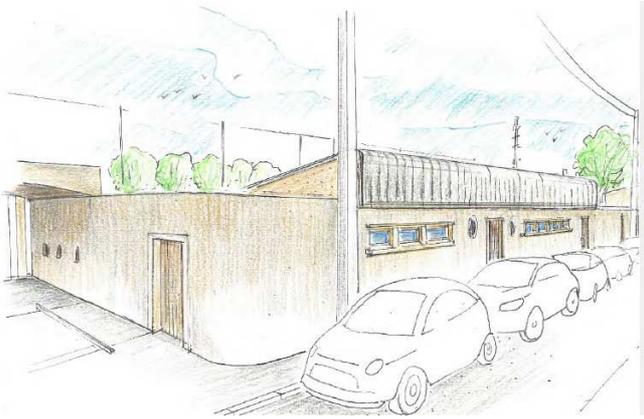
**Calendrier prévisionnel :** 2023/2024

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région, (DRAC)



*Cathédrale et son orgue*



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1</b>
<b>L'amélioration du cadre de vie tout en modernisant et développant les équipements</b>	<b>Enrichir l'offre en équipements</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Uzès constitue historiquement la principale ville d'accueil et le pôle central rural du PETR grâce à une situation géographique privilégiée et une offre importante d'emplois, d'équipements, de commerces et de services. Ce statut engage des responsabilités pour la ville, parmi lesquelles celle de garantir un cadre de vie adapté et satisfaisant pour l'épanouissement de ses habitants. Un tel cadre de vie implique une offre en équipements et en services, qu'il s'agit de réinterroger en permanence, au fur et à mesure de l'évolution des besoins. La question de la modernité de cette offre est stratégique pour la vitalité de la ville.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Offrir un ensemble d'équipements et de services publics propices au développement personnel des habitants et à la cohésion sociale ;</p> <p>Exploiter les sites et bâtiments existants, pour réinvestir les potentiels à disposition, économiser le foncier, et éviter des constructions supplémentaires plus coûteuses.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1. : Rénovation et extension du club house sur le site sportif de Pautex</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Après des travaux conséquents de modernisation des stades Refuge et Pautex (Installation pelouses synthétiques sur les deux stades, construction d'un nouveau vestiaire et des tribunes sur le site du Refuge), la commune d'Uzès, développe son offre d'équipement en réaménageant le club house sur le site Pautex, avec un espace de bureaux administratifs et de sanitaires en lieu et place du bâtiment actuel. Cet espace doit revêtir plusieurs fonctions, espace de convivialité lors de matchs, formation des adhérents, salle de préparation, d'accueil et d'échanges.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  <b>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</b></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> <i>Ville d'Uzès</i></p> <p><b>Coût estimatif :</b> 350 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2023</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Région, Département du Gard</p>	 <p><i>Esquisse du projet</i></p>

### 3.1.2 : Rénovation du complexe sportif Louis Pautex

**Descriptif :** Le complexe sportif doté d'un gymnase, de vestiaires, bureaux et d'une salle de boxe doit faire l'objet de travaux de rénovation structurels indispensables pour se conformer notamment aux normes en termes de consommation énergétique.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, ANS, Région, Département du Gard, CCPU



### Projet 3.1.3 : Rénovation du complexe sportif André Rancel

**Descriptif :** Le complexe sportif doté d'un gymnase, d'un dojo et d'une salle spécialisée de gymnastique doit faire l'objet de travaux de rénovation structurels indispensables pour se conformer notamment aux normes en termes de consommation énergétique.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,  
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,  
2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, ANS, Région, Département du Gard, CCPU



Rancel : Un complexe vieillissant

### Projet 3.1.4. : Rénovation du groupe scolaire Jean Macé - phases 3 & 4

**Descriptif :** En 2021, la ville a engagé sur son unique groupe scolaire primaire un vaste programme de rénovation avec comme objectifs : modernisation des salles de classes, amélioration des conditions d'accueil, amélioration des performances énergétiques et traitement qualitatif du bâtiment. Toutes les salles de classes sont refaites (isolation thermique et phonique, changements de tous les ouvrants, aménagements de placards, informatique et vidéo-projection sur tableaux interactifs), les coursives sont remises aux normes, un ascenseur est prévu pour desservir tous les étages de l'établissement et en phase finale, les façades seront renouvelées. Ce programme s'achèvera en 2025 après les phases 3 et 4.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 1279657 € HT & 180 869 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2023/2024/2025

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat



*Groupe scolaire façades extérieures et intérieures*



### Projet 3.1.5. : Rénovation de l'École du Parc

**Descriptif :** Dans un état vieillissant, l'école maternelle du Parc nécessite des travaux de rénovation important notamment en matière d'isolation thermique, d'accessibilité et de fonctionnalité dont certains espaces sont mutualisés avec l'ALSH géré par la CCPU.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
  1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
  2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2024/2025

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (volet rénovation énergétique si gain de 30% et atteinte de la classe C min, et volet mise en accessibilité), Département du Gard, CCPU (fonds de concours)

Vue aérienne de l'école du Parc



### Projet 3.1.6. : Rénovation de l'École du Pas du Loup

**Descriptif :** Dans un état vieillissant et peu fonctionnelle, l'école maternelle du Pas du Loup nécessite des travaux de rénovation notamment en matière d'isolation thermique et d'accessibilité. Le réaménagement du quartier (Mas d'azur et voie de desserte) conduit la Commune à repenser cet équipement.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** Non défini

**Calendrier prévisionnel :** 2024/2025

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région (volet rénovation énergétique si gain de 30% et atteinte de la classe C min, et volet mise en accessibilité), Département du Gard, CCPU

*Vue aérienne de l'école du Pas du Loup*



### Projet 3.1.7. : Extension des jardins familiaux

**Descriptif :** Avec la réalisation des jardins familiaux en 2020, la Commune a atteint son objectif principal qui était de mettre à disposition une parcelle individuelle de jardin à destination d'un public défavorisé (projet en lien avec le quartier prioritaire). Lieu de convivialité et d'échanges, la halle centrale est au cœur des animations et actions pédagogiques autour du consommer sain et local. Cet équipement, géré par une association, connaît un franc succès depuis sa création, c'est pourquoi, il est prévu de procéder à l'extension des jardins. Le programme initial prévoyait en effet cette éventualité.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 250 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, Région, CCPU



*Vue des jardins familiaux actuels*



### Projet 3.1.8. : Création d'un équipement ludopédagogique quartiers Mayac, Amandiers et Muriers

**Descriptif :** Afin de rendre dynamique et attractif les différents quartiers de la ville, la Commune souhaite créer des espaces de jeux accessibles aux enfants dans lesquels seraient notamment organisés des temps de sensibilisation et d'apprentissage autour de la bonne conduite sur un espace de mobilité partagé ainsi que sur la prévention et sécurité routière par exemple. Il s'agit d'offrir des équipements qualitatifs et pérennes au quartier prioritaire et aux zones urbaines éloignées du centre-ville.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

#### 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**Maître d'ouvrage :** Ville d'Uzès

**Coût estimatif :** 80 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** 2024/2025/2026

**Partenaires potentiellement concernés :** Etat, CCPU



### Projet 3.1.9 : Création d'une piscine intercommunale sur la commune d'Uzès

**Descriptif :** Piscine intercommunale pour assurer l'apprentissage du « savoir nager » et permettre le sport santé pour le territoire du Pays d'Uzès. Piscine couverte avec un bassin d'apprentissage de 80m<sup>2</sup> et un bassin de 25m/4 lignes de nage. Ce bâtiment sera entièrement pensé pour réduire au maximum ces consommations en énergie et en eau afin qu'il s'inscrive pleinement dans la démarche de transition écologique et énergétique du territoire.

Il est essentiel de souligner que le projet se situe au cœur du pôle central du SCoT Uzège Pont du Gard, qui est la seule commune où les équipements structurants à portée intercommunale peuvent être installés. De plus, la piscine représente le seul équipement pour ces deux territoires et les territoires environnants, offrant une réponse concrète aux besoins d'apprentissage de la natation pour les élèves du primaire au lycée dans le Pays d'Uzès, le Pont du Gard, Cèze Cévennes et le Gard Rhodanien.

Il convient également de souligner que le département du Gard est sous-équipé en infrastructures aquatiques, et la création de la piscine intercommunale du Pays d'Uzès permettrait de combler cette lacune.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :



6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays d'Uzès

**Coût estimatif :**

Phase étude : 1 300 000€ HT

Phase travaux : 6 300 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**

2024 / 2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

ARS, Région Occitanie, Département du Gard, Etat, ADEME

### Projet 3.1.10 : Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux

**Descriptif :** Rénovation énergétique de la maison de l'intercommunalité et de la médiathèque d'Uzès avec pour objectif une diminution de 75 % des consommations pour la première et de 50 % pour le second, bâtiment ancien en cœur de secteur sauvegardé.

#### Référentiel territorial du Pacte Vert :

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2. S'adapter à l'urgence climatique
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

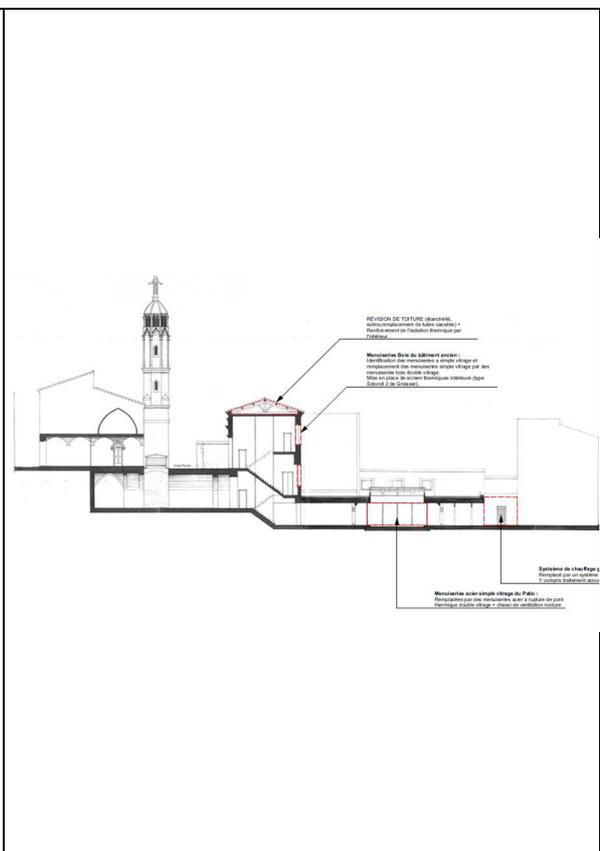
**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Pays d'Uzès

**Coût estimatif :**

Phase étude : 80 000€ HT

Phase travaux : 1 200 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :**



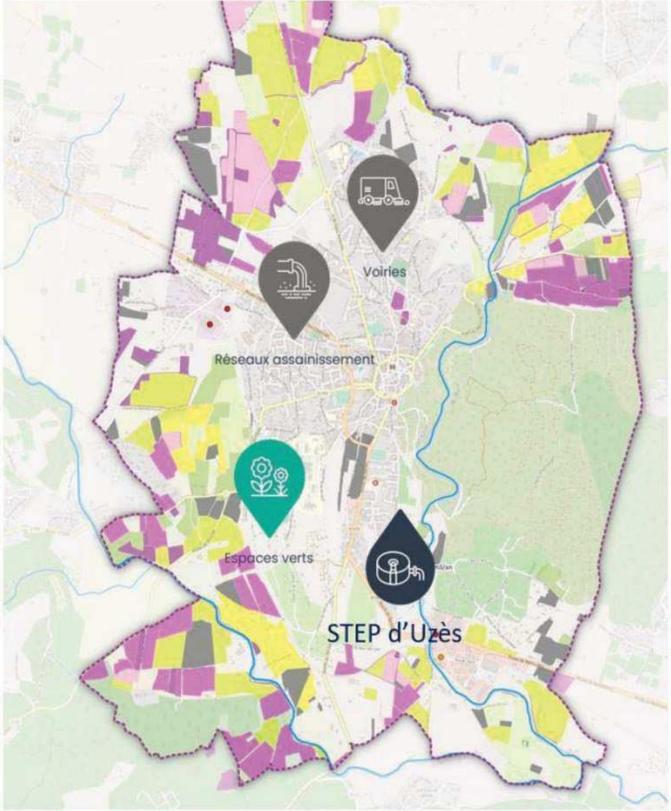
2024 / 2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

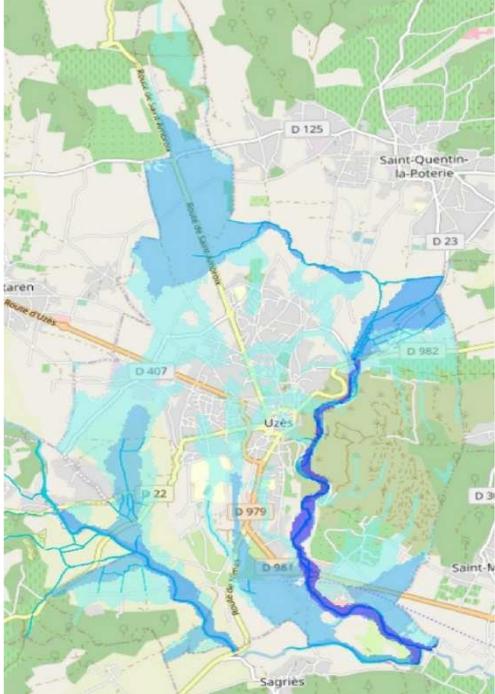
*Région Occitanie, Département du Gard, Etat*

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2</b>
<b>L'amélioration du cadre de vie tout en modernisant et développant les équipements</b>	<b>Améliorer les entrées de villes</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Uzès constitue historiquement la principale ville d'accueil et le pôle central rural du PETR, amenée à se développer encore. De plus elle entend constituer un haut lieu patrimonial et culturel, appelé à se renforcer, et qui attirera demain encore plus de touristes. En même temps, la municipalité d'Uzès souhaite maintenir la proximité d'espaces naturels de qualité entourant la ville, qui contribue à assurer un cadre de vie privilégié et aussi à affirmer son image de marque pour les touristes. La prise en compte de ces enjeux implique de reconsidérer les entrées de ville, qui constituent les lieux stratégiques pour traiter la transition entre le paysage caractéristique de l'Uzège et la ville, pour affirmer une identité urbaine, pour conforter l'accessibilité de la ville ou encore, pour accueillir honorablement les visiteurs.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Offrir des séquences d'entrée de ville dignes d'une ville emblématique comme Uzès, et en vue de contribuer au renforcement de son image patrimoniale et culturelle ;</p> <p>Identifier les actions à mener pour reconquérir les espaces stratégiques d'entrée de ville au bénéfice de l'accueil des usagers de la ville, comme des touristes ;</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.2.1. : Etude de définition en vue de la requalification des entrées de ville et opération d'aménagements</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La requalification des entrées de ville est un réel enjeu dans l'aménagement urbain formant un paysage urbain complexe et hétérogène fragmenté par les infrastructures, pensé pour l'automobile et peu esthétique. Ces axes restent très importants au développement de la ville ce qui nécessite d'être traités dans leur continuité.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b>  <b>Etudes :</b> 2024  <b>Travaux :</b> 2025/2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Département du Gard</p>	 <p><i>Entrée de ville route de Nîmes</i></p>

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.3</b>
<b>L'amélioration du cadre de vie tout en modernisant et développant les équipements</b>	<b>Etudes stratégiques, pré-opérationnelles de faisabilité</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
Uzès dispose d'un patrimoine bâti important occupé en intégralité et en permanence par les services de la ville, les scolaires, les associations ou mis à disposition par des partenaires ou autres collectivités. Même si la commune consacre un budget conséquent pour l'entretien et l'investissement, les enjeux environnementaux et financiers obligent à revoir la façon de projeter les programmes de rénovation.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Disposer d'un état bâti précis des écoles et complexes sportifs	
Mettre en œuvre des études de faisabilité et d'opportunité afin de disposer ainsi de diagnostics	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.3.1. : Etudes de faisabilité : Thermique, accessibilité, mutualisation des espaces : Ecole du parc, Ecole du Pas du Loup, Complexe Rancel, Complexe Pautex</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Au regard des nombreuses contraintes réglementaires, environnementales et financières qui s'imposent à elle, la collectivité se doit de procéder à une étude de faisabilité complète pour définir les axes d'orientation et surtout prioriser les objectifs dans sa planification des opérations.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,</li> <li>2. S'adapter à l'urgence climatique,</li> </ol> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2024</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Ademe, Département du Gard</p>	 <p><i>Plan topo de l'école du Parc</i></p>

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1</b>
<b>Préservation des ressources</b>	<b>Optimiser le traitement des eaux usées</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Pour faire face aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau douce (sécheresses, pénuries d'eau), la Commune souhaite s'engager dans la réutilisation des eaux usées traitées (Reut). Bien qu'elle soit dotée de sources millénaires qui permettent à la commune d'alimenter le territoire (Source d'Eure et Fouzes) sans pénurie jusqu'à présent, une gestion de l'eau pérenne et raisonnée est désormais indispensable. La réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration, revient à donner une seconde vie à l'eau initialement prélevée sur la ressource.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
Utiliser l'eau usée traitée en remplacement de l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des rues	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.1.1. : REUT : Etudes de faisabilité, AMO, mise en œuvre du processus</b></p> <p><b>Descriptif :</b> La Commune a besoin d'être accompagnée pour mettre en œuvre ce projet innovant et ambitieux concernant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Toutefois, la complexité de cette solution très encadrée par des textes réglementaires, nécessite un investissement technique et financier important et une étude préalable.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'adapter à l'urgence climatique,</li> <li>3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> </ol> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b>  <b>Etudes :</b> 2024  <b>Travaux :</b> 2025/2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Ademe, Agence de l'eau, Département du Gard, Région</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.2</b>
<b>Préservation des ressources</b>	<b>Renaturer les espaces et équipements publics</b>
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les orientations du PADD inscrivent la volonté de la Commune d'agir contre l'artificialisation des sols. En effet, l'imperméabilisation des sols dans les zones urbanisées, modifie le cycle de l'eau, et particulièrement les possibilités d'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement dans les sols et donc in fine la ressource. La désimperméabilisation et la renaturation des sols permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, de favoriser le développement de la biodiversité et de réduire le phénomène d'îlots de chaleur.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Rendre possible l'infiltration des eaux pluviales courantes dans les sols</p> <p>Renforcer les actions de désartificialisation des sols des espaces et équipements publics</p> <p>Mettre en œuvre un processus de végétalisation.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.2.1. : Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école (Jean Macé, Parc et Pas du Loup)</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Les sols des cours des trois écoles municipales présentent en tout ou partie des surfaces bétonnées. Le projet de désimperméabilisation a pour objectif de proposer des endroits ombragés et tempérés par de nouveaux aménagements végétalisés, qui apportent de la fraîcheur et importent tout simplement la nature au cœur de l'école.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'adapter à l'urgence climatique,</li> <li>3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> </ol> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Ville d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2025/2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Ademe, Agence de l'eau, Région, Département du Gard</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3</b>
<b>Préservation des ressources</b>	<b>Etude complémentaire au schéma directeur des eaux pluviales précisant les zones de ruissellement et d'infiltration</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune est soumise sur une grande partie de son territoire au risque d'inondation par ruissellement. Les épisodes orageux, de plus en plus violent, ne font qu'aggraver ce risque. La commune souhaite, en parallèle de la mise à jour de son schéma directeur des eaux pluviales, réfléchir à la diminution de ce risque ainsi qu'à la possibilité de favoriser l'infiltration dans le but de recharger les nappes d'eaux souterraines. Une étude en cours par l'EPTB Gardons, tend à prouver que sur certains secteurs de la commune, une tranche non saturée de l'aquifère permettrait, en favorisant l'infiltration dans ces secteurs, de renforcer la réalimentation des nappes.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Réalisation une étude détaillée du ruissellement pluvial par modélisation 2D et modélisation hydraulique. Analyse des solutions de désimperméabilisation, infiltration, ralentissement des écoulements dans une logique amont / aval. Réalisation des travaux, intégration dans les documents d'urbanisme des préconisations issues de l'étude.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.3.1. : Etude complémentaire au schéma directeur des eaux pluviales précisant les zones de ruissellement et d'infiltration</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Etude détaillée du ruissellement pluvial par modélisation 2D. Etude technico-économique des solutions (assainissement pluvial et risque pluvial)</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. S'adapter à l'urgence climatique,</li> <li>3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> </ol> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune d'Uzès</p> <p><b>Coût estimatif :</b> Phase étude : 80 000€ HT Phase travaux : Non défini</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> 2024 / 2025</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> DDT, CD, agence de l'eau</p>	

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.3.</b>
<b>Préservation de la ressource</b>	<b>Réutilisation des eaux de pluie sur les bâtiments communaux</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Notre département est et sera de plus en plus touché par des épisodes de sécheresse et de restriction d'eau.</p> <p>La commune souhaite s'engager dans un vaste programme de récupération des eaux de pluie sur les bâtiments communaux qui le permettent. Réutiliser l'eau de pluie permettra de préserver la ressource et de la réintroduire dans le cycle des eaux pour d'autres usages.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>Le programme consiste à installer sur 7 sites des récupérateurs d'eaux de pluie (bâche à eau, citerne...) destinés à l'arrosage des espaces verts.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 4.3.2. : Réutilisation des eaux de pluie</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Avec une pluviométrie moyenne de 630 L/m<sup>2</sup>/an le potentiel d'apport en eau sur les sites choisis est de 4053 m<sup>3</sup> annuel. Des dispositifs de stockage permettront d'en réutiliser une bonne partie pour l'arrosage des espaces verts de la commune.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b>  1. S'adapter à l'urgence climatique,  2. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</p> <p><b>Maître d'ouvrage : Commune d'Uzès</b></p> <p><b>Coût estimatif : 65 000€HT</b></p> <p><b>Calendrier prévisionnel : 2025 / 2026</b></p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b> Etat, Région (Plan eau en cours d'élaboration), CD30</p>	

## Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du Bourg Centre sur leur accompagnement financier. Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Objectif territorial du Pacte Vert		
		2023	2024	
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : La garantie des conditions d'une ville plus accessible</b>				
<b>ACTION 1.2</b> <b>Améliorer les modes doux</b>	Projet 1.2.5 : Création de pistes cyclables sécurisées autour de la première couronne d'Uzès		x	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : La valorisation du centre historique et renforcement du rayonnement d'Uzès</b>				
<b>ACTION 2.1</b> <b>Requalifier les espaces publics</b>	Projet 2.1.2 : Rénovation de l'espace public Place du Duché de la placette derrière St Etienne (Marquise de Crussol)	x		6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique,
	Projet 2.1.5 : Poursuite du dispositif « opération façades » car extension de la surface du S P R			1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>ACTION 2.3</b> <b>Consolider l'offre culturelle et patrimoniale</b>	Projet 2.3.1 : Réhabilitation du site de l'Ancien Evêché (phase 1 – pôle culturel)	x		1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 5. Préserver et développer des emplois de qualité, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 2.3.5 : Etude sanitaire de la cathédrale et rénovation de ses orgues	x	x	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 5. Préserver et développer des emplois de qualité
	Projet 2.3.4 : Mise en valeur du Petit Patrimoine		x	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 5. Préserver et développer des emplois de qualité
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : L'amélioration du cadre de vie d'Uzès tout en modernisant et développant les équipements</b>				
<b>ACTION 3.1</b> <b>Enrichir l'offre d'équipement</b>	Projet 3.1.1 : Construction d'un nouvel espace de vestiaires au stade Pautex	x		4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 3.1.5 : Rénovation de l'école du Parc		x	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique,
	Projet 3.1.6 : Rénovation de l'école du Pas du Loup		x	4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, 2. S'adapter à l'urgence climatique,
<b>ACTION 3.2</b> <b>Améliorer les entrées de ville</b>	Projet 3.1.9 : Création d'une piscine intercommunale		x	6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 3.1.10 : Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux		x	1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive 2. S'adapter à l'urgence climatique 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants